



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolémie

Question écrite n° 53977

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la violence routière. La France, chaque année, présente des bilans catastrophiques en matière de délinquance routière. Une grande part des infractions est due à l'alcool au volant. A elles seules, les conduites en état d'ivresse ont doublé en dix ans et représentent 100 000 condamnations par an. Les Etats-Unis et le Canada utilisent depuis plusieurs années un système baptisé « alcolock ». Depuis l'année dernière, la Suède teste ce système. Les conducteurs condamnés pour alcoolisme au volant doivent souffler dans une éthylotest relié à un système électronique qui empêche la voiture de démarrer en cas de détection d'alcool dans l'haleine pour avoir le droit de conserver leur permis. Les automobilistes sanctionnés doivent installer à leurs frais cette technique dans leur voiture et se soumettre à des analyses médicales régulières. Cette méthode paraît intéressante quand on sait que la moitié des conducteurs dont le permis a été suspendu conduisent quand même. Elle lui demande si la France entend appliquer ce système et quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour lutter contre la délinquance routière.

Texte de la réponse

Même si le bilan 2000 de l'insécurité routière traduit une amélioration, avec 7 582 tués contre 8 437 en 1998 et 8 029 en 1999, le Gouvernement demeure plus que jamais déterminé à lutter contre le fléau. L'alcool et la vitesse constituent les principales causes d'accidents de la route : 30 % des conducteurs responsables d'accidents mortels ont une alcoolémie positive et une vitesse inadaptée est en cause dans un accident sur deux. S'agissant plus particulièrement de l'alcool au volant, les contrôles préventifs par alcootests et éthylotests ont augmenté, passant de 5 618 389, en 1993, à 6 908 932, en 1998, et cette augmentation s'est poursuivie en 1999 et 2000. Par ailleurs, le nombre de condamnations pour conduite en état alcoolique a augmenté de 37,3 % en onze ans, de 1987 à 1998, passant de 75 252 condamnations à 104 632. Le Gouvernement veut poursuivre le renforcement de l'efficacité des contrôles et des sanctions, et de la dissuasion qu'ils exercent. De plus, afin d'améliorer encore la lutte contre l'alcoolémie au volant, lors du comité interministériel de la sécurité routière du 25 octobre 2000, il a estimé nécessaire de conduire, dans deux départements, des expérimentations d'alternatives aux poursuites. Dans ces départements, les procureurs de la République inciteront les conducteurs verbalisés pour avoir conduit avec un taux d'alcoolémie contraventionnel, à installer un éthylotest anti-démarrage sur leur véhicule, proposition similaire à celle de l'honorable parlementaire. A l'issue de cette expérimentation, il sera procédé à une évaluation globale des résultats ainsi obtenus afin de déterminer l'efficacité de cette mesure et le cadre juridique dans lequel elle pourrait être généralisée.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53977

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6559

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1690